

Article 31 du Règlement

Les agriculteurs du Dakota du Nord trouvent nos obtentions végétales élaborées par le secteur public plus adaptées à leurs conditions climatiques et à leur sol que n'importe quelle autre mise au point par le secteur de l'agrinégoce américain.

Le projet de loi C-15 proposé par le gouvernement conservateur et qui a maintenant l'appui des libéraux a franchi l'étape du comité législatif. Son adoption signifiera que les agriculteurs canadiens qui disposent de conditions climatiques et de sols particuliers perdront l'avantage dont ils bénéficient actuellement avec les obtentions végétales mises au point par le secteur public et seront obligés de dépendre de la même recherche faite soit-disant à l'échelle mondiale, à but lucratif, qui s'est révélée si insatisfaisante dans les Dakotas.

* * *

LE CANADA ATLANTIQUE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, la semaine dernière, les médias ont accordé beaucoup d'attention à la crise que traverse la ville de Canso.

Les critiques acerbes qu'ont formulées le CTC, Radio-Canada et le NPD nous ont bien divertis, mais n'ont guère contribué utilement à résoudre les difficultés que connaissent non seulement Canso, mais aussi Port-Mouton, Lockeport, Shag Harbour et Woods Harbour.

En 1983, pendant la dernière grande crise qu'a vécue l'industrie de la pêche du Canada atlantique, le gouvernement libéral de l'époque a préféré ne pas faire face au problème que posait l'accroissement de la capacité si cela risquait d'entraîner la fermeture de certaines usines. Il a décidé au contraire de résoudre ce problème par une injection de 138 millions de dollars pour être exact, et d'acheter ainsi le silence de la population, qui s'est pourtant bien fait entendre aux élections de 1984.

Il faut affronter la crise actuelle de façon responsable. Cela signifie l'adoption de mesures efficaces de recouvrement des ressources, la rationalisation en cas de surcapacité, la mise au point et l'application de nouvelles méthodes de production à valeur ajoutée dans les cas de sous-utilisation, ainsi que de l'aide pour encourager la diversification économique.

Laissons les belles théories à Bob White et Shirley Carr. Je m'attends à ce que le gouvernement réagisse en mettant sur pied un programme responsable conçu avec la collaboration des gens concernés. J'exhorte le gouvernement à réagir rapidement.

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Il y a environ un an, monsieur le Président, le gouvernement a parrainé une étude visant à rassurer le public au sujet d'une greffe mammaire recouverte de mousse et appelée Meme qui avait été mise sur le marché canadien sans l'approbation de la Direction générale de la santé.

La société montréalaise Réal Laperrière, qui vend ce produit au Canada depuis 1984, a utilisé le rapport réalisé au frais du gouvernement à des fins publicitaires depuis juin 1989.

En juin dernier, le Dr. C. Kerrigan a fait savoir que ladite greffe ne présentait pas de danger. Pourtant le doute persiste.

Le Dr Kerrigan aurait paraît-il reçu 45 000 \$ pour son rapport, dont seulement 15 000 \$ du ministère de la Santé.

De plus, le Dr Kerrigan se serait fortement inspirée d'un ouvrage d'un spécialiste en chirurgie plastique à la solde de la société qui fabrique la greffe.

Je demande au ministre de la Santé d'enquêter et de révéler le nom de la personne qui a aidé le Dr Kerrigan à rédiger son rapport, afin d'assurer aux Canadiens qu'aucune de ces personnes ne travaillait pour la société Réal Laperrière et d'expliquer qui a fourni l'autre montant de 30 000 \$ qui a servi à acquitter le coût du rapport du Dr Kerrigan.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ken Monteith (Elgin): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre ce que le président de Ford Canada, M. Ken Harrigan, a déclaré à propos de l'industrie automobile et de la TPS.

Cette déclaration a été publiée la semaine dernière dans le *Times Journal* de St. Thomas qui rapportait les propos de M. Harrigan en ces termes: «Bien des gens oublient que beaucoup de produits de consommation, dont les automobiles, auront, sous le régime de la TPS, un prix inférieur à ce qu'il est sous le régime de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants. La TPS n'est donc pas si mauvaise; en fait, à long terme, elle améliorera la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux.»